

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-CORSE**3/2025**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE **SAINT-FLORENT**

Séance du 27 février 2025

Nombre de membres

. Afférents au C.M.  
19. En exercice :  
19. Qui ont pris part à la  
délibération : 16Vote  
Pour 16  
Contre 0  
Abstention 0DATE DE LA  
CONVOCATION  
20/02/2025DATE AFFICHAGE  
28/02/2025L'an deux mille vingt-cinq,  
et le vingt-sept février

à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA Maire

Présents : Messieurs OLMETA, COSTA, MORELLI, PANZA, et Mesdames SEBASTIANI, ROVERE, GUARDINI, SCOTTO, FERRAGUTI, SANCIU, VOLELLI

Procurations : Mme LOUIS à Mr MORELLI, Mr PAOLINI à Mr COSTA, Mr BENVENUTI à Mme GUARDINI, Mr SIMONETTI-MALASPINA à OLMETA,

Absents : Mr FEYDEL, Mr POLI et Mme PONZEVERA

Mr MORELLI Yoann a été nommé(e) secrétaire de séance.

Objet de la délibération :**TRAVAUX DE TRANSFORMATION D'UN BATIMENT COMMUNAL EN 4 LOGEMENTS A LOYER MODERE AU LIEUDIT CITAJ**

Le Maire rappelle au Conseil la délibération n° 33/2024 prise le 13/06/2024 approuvant le projet de la création de 4 logements locatifs à prix encadré et d'une placette attenante au lieu-dit Citaj.

Il informe le Conseil qu'après les premières études, il a été possible d'affiner les estimations. Le montant total reste inchangé, seule la répartition entre la construction du bâtiment et l'aménagement de la placette change.

Le montant prévisionnel de l'opération liée à la création de 4 logements est désormais de **1.021.750,17 € HT** contre **974.242,95 € HT**Le montant prévisionnel de l'opération liée à l'aménagement de la placette est désormais de **361.561,20 € HT** contre **409.068,42 € HT**.Le montant prévisionnel total de l'opération demeure inchangé à **1.383.311,37 € HT**

Les travaux sont répartis en 2, car les organismes financeurs n'ont pas les mêmes postes de dépenses subventionnables :

Le plan de financement s'établirait comme suit :

- Sur la partie construction des logements :

Organismes	%	Montant HT
ETAT	54,94	561.308,50
CDC service Habitat	25,06	256.000,00
Commune	20,00	204.327,12
<b>TOTAL</b>	<b>100,00</b>	<b>1.021.635,62</b>

- Sur la partie des aménagements extérieurs de la placette

<b>Organismes</b>	<b>%</b>	<b>Montant HT</b>
ETAT	20,00	72.312,24
CDC service DQ - Placette	60,00	216.936,72
Commune	20,00	72.312,24
<b>TOTAL</b>	<b>100,00</b>	<b>361.561,20</b>

De plus, le Maire souhaite signer la « charte de financement du logement communal » afin de mettre en place des modalités de loyers encadrés pour les locataires et pour bénéficier de subventions. Une délibération sera dédiée ultérieurement aux modalités d'attribution des logements.

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Le conseil, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les nouveaux montants de l'opération et le plan de financement ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la « charte de financement du logement communal » et tous les documents relatifs à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

.